

Alors que la France connaît d'importantes vagues de chaleur en ce mois de juin 2025, les ouvriers travaillent sur les chantiers avec peu d'adaptations, malgré des températures qui constituent un risque réel pour la santé.

« **Nous avons l'habitude** », sourit Nuno Duarte, chef de chantier, le front déjà en sueur à 9 heures du matin. « **Nous travaillons aujourd'hui, comme tous les jours. Nous allons installer un barnum dans la journée.** » Mais avec ses trois mètres sur quatre, le barnum sera loin de recouvrir la place pourtant particulièrement exposée au soleil l'après-midi.

Quelques mesures d'adaptations

Quelques mesures sont tout de même prises : l'entreprise fournit obligatoirement trois litres d'eau par personne et par jour, des coins d'ombre sont aménagés pour les pauses. Les horaires de travail sont parfois aménagées.

Et si la chaleur est vraiment trop forte ?
« **Il n'y a pas de température maximum légale au-delà de laquelle on ne pourrait pas travailler** », rappelle le responsable sécurité d'une entreprise.



Des risques très concrets

Pourtant, d'après l'Institut national de recherche et de sécurité, **le travail des ouvriers sur les chantiers peut constituer un risque pour la santé à partir de 28°**. Une exposition

prolongée à de fortes chaleurs peut en effet entraîner un coup de chaleur, une urgence médicale.

Face à ces risques, le salarié dispose d'un outil : le droit de retrait. Lorsqu'un salarié pense que sa situation au travail représente un danger grave et imminent, il peut en disposer pour quitter son poste. « **Dans notre entreprise, nous n'utilisons pas le droit de retrait pour la chaleur** », précise le responsable sécurité. "Il faut qu'il y ait une urgence. »

Pourtant, selon un bulletin de Santé Publique France, **de 2017 à 2024, la chaleur a pu entraîner 7 accidents du travail mortels** sur des chantiers.

« **On n'a pas le choix** »

Mais les ouvriers sont là avant tout par nécessité économique. "**On n'a pas le choix**", explique un chef de chantier. « **Faut ramener la paye. Moi je veux bien rester chez moi si tu me donnes mon salaire.** »

Les risques liés à la chaleur pourraient augmenter avec le réchauffement climatique. À partir du 1er juillet, la loi imposera aux entreprises de nouvelles mesures de prévention sur les chantiers, notamment des formations pour les ouvriers sur les risques et conduites à adopter en cas de forte chaleur au travail.

Texte, illustration et photo : Charlie PLES.

Partager :

- [Cliquez pour partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)